

1. Principes du développement durable

Un PRINCIPE, c'est ce qui guide de façon générale notre conduite pour agir en cohérence avec des valeurs auxquelles on tient. Lors de la Conférence de Rio en 1992, 27 principes fondateurs ont été proposés pour guider la mise en pratique du développement durable.

Voici les six principaux:

1.1 Principe de solidarité et d'équité: solidarité et équité intergénérationnelle dans le sens de préserver la capacité des générations futures à assurer leur propre développement. Solidarité et équité aussi entre les personnes, les communautés et les peuples.

1.2 Principe de participation: reconnaître et encourager la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision et associer les citoyens aux projets qui les concernent.

1.3 Principe de responsabilité: faire en sorte que chaque personne, communauté, région prenne conscience de sa responsabilité d'agir davantage dans le sens du développement durable.

1.4 Principe d'intégration: agir de façon globale et intersectorielle en tenant compte simultanément des dimensions économiques, sociales et environnementales.

1.5 Principe de subsidiarité: tenter de trouver des solutions le plus près de l'endroit où les problèmes se posent et avec les personnes et les collectivités directement touchées par ces problèmes. Accorder un pouvoir d'action et de décision aux acteurs et aux collectivités locales concernés par un problème.

1.6 Principe de précaution/ prévention: privilégier une approche préventive plutôt que curative. Intervenir en amont et instaurer des mesures visant à limiter ou à diminuer les éventuels impacts négatifs d'un projet sur le plan social, économique ou écologique.